

MODIFICATION N° 2
DATÉE DU 26 SEPTEMBRE 2022 APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 13 MAI 2022,
EN SA VERSION MODIFIÉE PAR LA MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 29 JUILLET 2022

Portefeuille Conservateur BNI
(Séries *Investisseurs-2, Conseillers-2, F-2 et R-2*)
Fonds équilibré mondial de croissance BNI
(Séries *Conseillers et T5*)
Fonds de ressources BNI
(Séries *Investisseurs, Conseillers et F**)
Fonds de métaux précieux BNI
(Séries *Investisseurs, Conseillers et F**)
Fonds de revenu à taux variable BNI
(Séries *Investisseurs, Investisseurs-2, Conseillers, Conseillers-2** et T*)
Fonds d'obligations corporatives BNI
(Séries *Investisseurs et Conseillers*)
Fonds d'obligations à rendement élevé BNI
(Séries *Investisseurs, Conseillers et T5*)
Fonds de placements présumés sûrs BNI
(Séries *Investisseurs et Conseillers*)
Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI
(Séries *Investisseurs, Investisseurs-2 et Conseillers*)
Fonds de petite capitalisation BNI
(Séries *Investisseurs et Conseillers*)
Fonds croissance Québec BNI
(Séries *Investisseurs et Conseillers*)
Fonds d'actions mondiales BNI
(Séries *Investisseurs, Investisseurs-2, Conseillers, Conseillers-2 et T5*)
Fonds d'obligations BNI
(Séries *Investisseurs, Investisseurs-2, Conseillers, F et O*)
Fonds de science et de technologie BNI
(Séries *Investisseurs, Conseillers et F*)
Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI
(Séries *Conseillers, F, N et NR*)

(les « **Fonds** »)

* La série F du Fonds de ressources BNI et du Fonds de métaux précieux BNI n'est ni visée par une réduction de son frais de gestion, ni par une réduction de sa commission de suivi.

** La série Conseillers-2 du Fonds de revenu à taux variable BNI n'est pas visée par une réduction de sa commission de suivi.

Le prospectus simplifié daté du 13 mai 2022, en sa version modifiée par la Modification n° 1 datée du 29 juillet 2022 (le « **prospectus** ») se rapportant au placement des parts des Fonds par Banque Nationale Investissements inc. est par les présentes modifié comme il est indiqué ci-après. À moins d'être par ailleurs définies aux présentes, les expressions utilisées dans la présente modification ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus.

Le prospectus est modifié pour donner avis aux épargnants:

- du changement de gestionnaire de portefeuille et la nomination d'un sous-gestionnaire de portefeuille pour le Fonds d'obligations BNI, le Fonds d'obligations corporatives BNI, le Fonds de petite capitalisation BNI, le Fonds croissance Québec BNI, le Fonds d'actions mondiales BNI, le Fonds de ressources BNI, le Fonds de

métaux précieux BNI, le Fonds de science et de technologie BNI et le Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI en date du 17 juin 2022;

- de la correction d'erreurs cléricales au Fonds de revenu à taux variable BNI et au Portefeuille Conservateur BNI, le ou vers le 26 septembre 2022;
- du changement de sous-gestionnaire de portefeuille pour les Fonds de ressources BNI et Fonds de métaux précieux BNI, le ou vers le 29 septembre 2022;
- de la réduction de frais de gestion et des commissions de suivi pour les Fonds de revenu à taux variable BNI, Fonds d'obligations corporatives BNI, Fonds d'obligations à rendement élevé BNI, Fonds de placements présumés sûrs BNI, Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI, Fonds de petite capitalisation BNI, Fonds croissance Québec BNI, Fonds d'actions mondiales BNI, Fonds de ressources BNI et Fonds de métaux précieux BNI, le ou vers le 1^{er} octobre 2022;
- de l'ajout d'un sous-gestionnaire de portefeuille, de la modification des stratégies de placement et de l'ajout de certains risques pour le Fonds d'obligations BNI et le Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI, le ou vers le 4 octobre 2022;
- du changement de nom du Fonds de science et de technologie BNI, le ou vers le 30 novembre 2022; et
- du changement de sous-gestionnaire de portefeuille, de la modification des stratégies de placement et de l'ajout de certains risques pour le Fonds de science et de technologie BNI, le ou vers le 30 novembre 2022.

De plus, les aperçus de fonds des séries *Conseillers* et *T5* du Fonds équilibré mondial de croissance BNI sont modifiés pour donner avis aux épargnants :

- de la correction d'une erreur cléricale relativement aux commissions de suivi incluses à ceux-ci, le ou vers le 26 septembre 2022.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROSPECTUS

Le prospectus est par les présentes modifié comme suit:

- a) Sur la page couverture, l'information se rapportant au Fonds de science et de technologie est supprimée et remplacée par la suivante :

Fonds Innovations BNI (auparavant Fonds de science et de technologie BNI) ¹⁻²

- b) À la page 4, sous la rubrique « **1. Corporation Fiera Capital** », le Fonds d'obligations BNI, le Fonds d'obligations corporatives BNI, le Fonds de petite capitalisation BNI, le Fonds croissance Québec BNI, le Fonds d'actions mondiales BNI, le Fonds de ressources BNI, le Fonds de métaux précieux BNI, le Fonds de science et de technologie BNI et le Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI sont supprimés de la liste des fonds dont Corporation Fiera Capital est gestionnaire de portefeuille, le 17 juin 2022;
- c) À la page 4, sous la rubrique « **1. Corporation Fiera Capital** », la première phrase du troisième paragraphe relative à l'énumération des fonds dont Corporation Fiera Capital est sous-gestionnaire de portefeuille est supprimée et remplacée par la suivante, le 17 juin 2022:

« Trust Banque Nationale inc., à titre de gestionnaire de portefeuille des fonds ci-dessous, a également retenu les services de Corporation Fiera Capital afin qu'elle agisse à titre de sous-gestionnaire de portefeuille des actifs des fonds suivants :

- Fonds d'obligations BNI;
- Fonds d'obligations corporatives BNI;
- Fonds de revenu à taux variable BNI;
- Fonds de petite capitalisation BNI;
- Fonds croissance Québec BNI;

- Fonds d'actions mondiales BNI;
 - Fonds de ressources BNI;
 - Fonds de métaux précieux BNI;
 - Fonds de science et de technologie BNI;
 - Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI;
 - Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI. »
- d) À la page 4, sous la rubrique « **1. Corporation Fiera Capital** », le troisième paragraphe relatif aux fonds dont Corporation Fiera Capital est sous-gestionnaire de portefeuille est modifié afin de supprimer le Fonds de ressources BNI et le Fonds de métaux précieux BNI de l'énumération des fonds, le ou vers le 29 septembre 2022;
- e) À la page 4, sous la rubrique « **1. Corporation Fiera Capital** », le troisième paragraphe relatif aux fonds dont Corporation Fiera Capital est sous-gestionnaire de portefeuille est modifié afin de supprimer le Fonds d'obligations BNI et le Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI de l'énumération des fonds, et par l'ajout d'une phrase après le troisième paragraphe, le ou vers le 4 octobre 2022:
- « Trust Banque Nationale inc., à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds d'obligations BNI et du Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI, a également retenu les services de Corporation Fiera Capital afin qu'elle agisse à titre de sous-gestionnaire de portefeuille d'une portion des actifs du Fonds d'obligations BNI et du Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI. »
- f) À la page 4, sous la rubrique « **1. Corporation Fiera Capital** », l'énumération du troisième paragraphe relative aux fonds dont Corporation Fiera Capital est sous-gestionnaire de portefeuille est modifiée afin de supprimer le Fonds de science et de technologie BNI de l'énumération des fonds, le ou vers le 30 novembre 2022;
- g) À la page 4, sous la rubrique « **1. Corporation Fiera Capital** », le quatrième paragraphe relatif à la convention de sous-gestion de portefeuille conclue avec Corporation Fiera Capital est supprimé et remplacé par le suivant, le 17 juin 2022:
- « La convention de sous-gestion de portefeuille conclue avec Corporation Fiera Capital peut être résiliée en tout temps par l'une ou l'autre des parties, suivant un préavis de 60 jours. Corporation Fiera Capital disposera d'un délai de 60 jours ouvrables suivant la réception de l'avis pour fermer notre compte, le tout afin d'assurer une transition efficace. »
- h) À la page 8, sous la rubrique « **6. Trust Banque Nationale inc.** », la première phrase du premier paragraphe est modifiée par l'ajout du Fonds d'obligations BNI, du Fonds d'obligations corporatives BNI, du Fonds de petite capitalisation BNI, du Fonds croissance Québec BNI, du Fonds d'actions mondiales BNI, du Fonds de ressources BNI, du Fonds de métaux précieux BNI, du Fonds de science et de technologie BNI et du Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI, le 17 juin 2022;
- i) À la page 8, sous la rubrique « **6. Trust Banque Nationale inc.** », la première phrase du premier paragraphe est modifiée afin de refléter le changement de nom du Fonds de science et de technologie BNI à Fonds Innovations BNI (auparavant Fonds de science et de technologie BNI), le ou vers le 30 novembre 2022;
- j) À la page 9, sous la rubrique « **6. Trust Banque Nationale inc.** », la première phrase du dernier paragraphe est modifiée par l'ajout du Fonds d'obligations BNI, du Fonds d'obligations corporatives BNI, du Fonds de petite capitalisation BNI, du Fonds croissance Québec BNI, du Fonds d'actions mondiales BNI, du Fonds de ressources BNI, du Fonds de métaux précieux BNI, du Fonds de science et de technologie BNI et du Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI, le 17 juin 2022;
- k) À la page 9, sous la rubrique « **6. Trust Banque Nationale inc.** », la première phrase du dernier paragraphe est modifiée afin de refléter le changement de nom du Fonds de science et de technologie BNI à Fonds Innovations BNI (auparavant Fonds de science et de technologie BNI), le ou vers le 30 novembre 2022;

- l) À la page 10, sous la rubrique « **6.4. Corporation Fiera Capital** », la première phrase du premier paragraphe est modifiée par l'ajout du Fonds d'obligations BNI, du Fonds d'obligations corporatives BNI, du Fonds de petite capitalisation BNI, du Fonds croissance Québec BNI, du Fonds d'actions mondiales BNI, du Fonds de ressources BNI, du Fonds de métaux précieux BNI, du Fonds de science et de technologie BNI et du Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI à l'énumération des fonds dont Corporation Fiera Capital est sous-gestionnaire de portefeuille, le 17 juin 2022;
- m) À la page 10, sous la rubrique « **6.4. Corporation Fiera Capital** », le premier paragraphe est modifié afin de supprimer le Fonds de ressources BNI et le Fonds de métaux précieux BNI de l'énumération des fonds dont Corporation Fiera Capital est sous-gestionnaire de portefeuille, le ou vers le 29 septembre 2022;
- n) À la page 10, sous la rubrique « **6.4. Corporation Fiera Capital** », le premier paragraphe est modifié afin de supprimer le Fonds d'obligations BNI et le Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI de l'énumération des fonds dont Corporation Fiera Capital est sous-gestionnaire de portefeuille et par l'ajout d'une phrase après cette énumération, le ou vers le 4 octobre 2022, comme suit:

« Trust Banque Nationale inc. a retenu les services de Corporation Fiera Capital pour qu'elle agisse à titre de sous-gestionnaire de portefeuille des actifs du Fonds d'obligations corporatives BNI, du Fonds de revenu à taux variable BNI, du Fonds de petite capitalisation BNI, du Fonds croissance Québec BNI, du Fonds d'actions mondiales BNI, du Fonds de science et de technologie BNI et du Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI.

Trust Banque Nationale inc. a également retenu les services de Corporation Fiera Capital afin qu'elle agisse à titre de sous-gestionnaire de portefeuille d'une portion des actifs du Fonds d'obligations BNI et du Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI. Veuillez-vous reporter à la sous-rubrique 1 de la présente rubrique pour de plus amples renseignements relativement à l'entente avec Corporation Fiera Capital. »

- o) À la page 10, sous la rubrique « **6.4. Corporation Fiera Capital** », la première phrase du premier paragraphe est modifiée afin de refléter le changement de nom du Fonds de science et de technologie BNI à Fonds Innovations BNI (auparavant Fonds de science et de technologie BNI), le ou vers le 30 novembre 2022;
- p) À la page 10, sous la rubrique « **6.7. J.P. Morgan Investment Management Inc.** », la première phrase du premier paragraphe est modifiée par l'ajout du Fonds Innovations BNI à l'énumération des fonds dont J.P. Morgan Investment Management Inc. est sous-gestionnaire de portefeuille, le ou vers le 30 novembre 2022:

« Trust Banque Nationale inc. a retenu les services de J.P. Morgan Investment Management Inc. (« JPMIM ») pour qu'elle agisse à titre de sous-gestionnaire de portefeuille pour le Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI, le Fonds d'obligations à rendement élevé BNI et le Fonds Innovations BNI (auparavant Fonds de science et de technologie BNI) . »

- q) À la page 11, sous la rubrique « **6.7. J.P. Morgan Investment Management Inc.** », le tableau est modifié par l'ajout de Manish Goyal à la liste des employés comme suit, le ou vers le 30 novembre 2022 :

Nom	Titre	Durée de service
Manish Goyal	Directeur général et gestionnaire de portefeuille	9 ans

- r) À la page 11, sous la rubrique « **6.8. AlphaFixe Capital inc.** », la première phrase du premier paragraphe est modifiée par l'ajout du Fonds d'obligations BNI et du Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI à l'énumération des fonds dont AlphaFixe Capital inc. est le co-sous-gestionnaire de portefeuille, le ou vers le 4 octobre 2022 :

« Trust Banque Nationale inc. a retenu les services d'AlphaFixe Capital inc. (« AlphaFixe ») pour qu'elle agisse à titre de sous-gestionnaire de portefeuille des actifs du Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI ainsi que d'une portion des actifs du Fonds d'obligations BNI et du Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI. »

- s) À la page 11, une nouvelle rubrique « **6.10. Foyston, Gordon & Payne Inc.** » est ajoutée, le ou vers le 29 septembre 2022 :

« 6.10. Foyston, Gordon & Payne Inc.

Trust Banque Nationale inc. a retenu les services de Foyston, Gordon & Payne Inc. (« Foyston ») pour qu'elle agisse à titre de sous-gestionnaire de portefeuille pour le Fonds de ressources BNI et le Fonds de métaux précieux BNI. Le siège de Foyston est situé au 1, rue Adelaide Est, bureau 2600, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

La convention de sous-gestion de portefeuille conclue avec Foyston peut être résiliée en tout temps par l'une ou l'autre des parties, suivant un préavis écrit de 60 jours. La convention peut également être résiliée sans préavis et à tout moment par l'une ou l'autre des parties dans certaines circonstances précises.

Le tableau qui suit présente la liste des employés de Foyston qui sont responsables des activités quotidiennes du Fonds de ressources BNI et du Fonds de métaux précieux BNI. Vous y trouverez leur nom, titre et durée de service.

Nom	Titre	Durée de service
Bryan Pilsworth	Président et chef de la direction et gestionnaire de portefeuille, Actions canadiennes	15 years
Tom Duncanson	Vice-président et gestionnaire de portefeuille, Actions canadiennes	18 years

Les décisions prises par ces individus ne sont pas subordonnées à l'examen, à l'approbation ou à la ratification d'un comité. »

- t) À la page 17, sous la rubrique « **Information concernant le courtier gérant** », la première phrase du deuxième paragraphe est modifiée afin de supprimer le Fonds d'obligations BNI, le Fonds d'obligations corporatives BNI, le Fonds de petite capitalisation BNI, le Fonds croissance Québec BNI, le Fonds d'actions mondiales BNI, le Fonds de ressources BNI, le Fonds de métaux précieux BNI, le Fonds de science et de technologie BNI et le Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI de l'énumération, le 17 juin 2022;

- u) À la page 28, sous la rubrique « **11. J.P. Morgan Investment Management Inc.** », la première phrase du premier paragraphe est modifiée par l'ajout du Fonds Innovations BNI à l'énumération des fonds dont J.P. Morgan Investment Management Inc. est sous-gestionnaire de portefeuille ayant des responsabilités en matière de vote par procuration:

« J.P. Morgan Investment Management Inc. (« JPMIM »), à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI, du Fonds d'obligations à rendement élevé BNI et du Fonds Innovations BNI (auparavant Fonds de science et de technologie BNI), est responsable de la gestion du vote par procuration pour ces fonds conformément aux politiques et aux procédures adoptées par JPMIM aux termes de ses Lignes directrices et procédures mondiales en matière de vote (les « procédures »). Le texte suivant est une description

des principes généraux auxquels adhère JPMIM en ce qui concerne les titres avec droit de vote détenus par le fonds qu'elle gère, dont l'objectif est l'exercice des droits de vote conférés par procuration dans l'intérêt du fonds et de ses investisseurs. »

- v) À la page 32, sous la rubrique « **13. AlphaFixe Capital inc.** », la première phrase du premier paragraphe est modifiée par l'ajout du Fonds d'obligations BNI et du Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI à l'énumération des fonds dont AlphaFixe Capital inc. est sous-gestionnaire de portefeuille ayant des responsabilités en matière de vote par procuration, le ou vers le 4 octobre 2022 :

« AlphaFixe, à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI et d'une partie des actifs du Fonds d'obligations BNI et du Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI (les « Fonds AlphaFixe »), est responsable de la gestion du vote par procuration pour les Fonds AlphaFixe conformément à la politique en matière de vote par procuration adoptée par AlphaFixe (la « politique d'AlphaFixe »). »

- w) À la page 35, une nouvelle rubrique « **17. Foyston, Gordon & Payne Inc.** » est ajoutée à la fin de la section « Politique sur l'exercice des droits de vote par procuration », le ou vers le 29 septembre 2022 :

« 17. Foyston, Gordon & Payne Inc.

Foyston, Gordon & Payne Inc. (« FGP »), à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds de ressources BNI et du Fonds de métaux précieux BNI, a adopté et mis en œuvre des politiques et des procédures que la société croit raisonnablement conçues pour garantir que les droits de vote par procuration reçus sont exercés dans l'intérêt financier de ses clients. FGP a établi des lignes directrices que la société utilise pour voter sur des propositions précises présentées par les conseils d'administration ou les actionnaires de sociétés dont les titres sont détenus dans des portefeuilles de clients pour lesquels FGP a un droit de vote. Ces lignes directrices sont conformes aux *Principles of Corporate Governance* publiés par le *Portfolio Management Association of Canada* (PMAC). Bien que les lignes directrices sur le vote par procuration soient généralement appliquées, chaque proposition est évaluée en fonction de son bien-fondé. Le vote inscrit au nom d'un client sur une proposition donnée peut s'écarter des lignes directrices, sous réserve de l'approbation du comité de placement.

En vertu de sa politique, FGP

- Exerce tous les droits de vote par procuration reçus dans l'intérêt financier de ses clients en tant qu'actionnaires, c'est-à-dire de façon à maximiser la valeur financière.
- Élabore et maintient des lignes directrices générales établissant sa position à l'égard des questions courantes liées au vote par procuration, mais examine également chaque proposition dans le contexte de l'émetteur, du secteur et du pays concerné.
- Évalue tous les facteurs qu'elle juge pertinents dans le cadre d'une décision de vote et peut déterminer, dans certains cas, qu'il est dans l'intérêt financier d'un ou de plusieurs clients de s'abstenir de voter par procuration.
- Repère, surveille et résout tous les conflits d'intérêts importants liés au vote par procuration entre la société et ses clients dans l'intérêt financier du client.
- Convient que de saines pratiques de gouvernance d'entreprise peuvent accroître la valeur pour les actionnaires et, par conséquent, encourage la prise en compte de la gouvernance d'entreprise d'un émetteur dans le cadre du processus d'investissement.
- Examine régulièrement les dossiers de vote pour s'assurer que les droits de vote par procuration sont exercés conformément à la présente politique de vote par procuration et s'assure que les procédures, la documentation et les rapports relatifs à l'exercice des droits de vote par procuration sont préparés et diffusés rapidement et adéquatement.
- Si les titres font partie d'un programme de prêt de titres, ils pourraient ne pas pouvoir faire l'objet d'un vote s'ils sont prêtés à la date de clôture des registres applicable. Pour les questions importantes, le gestionnaire de portefeuille peut décider de rappeler les titres afin qu'ils puissent faire l'objet d'un vote.

- FGP s'abstient généralement de voter sur les actions de sociétés qui sont situées dans des pays où s'applique le blocage d'action.

Procédures

- Si un droit de vote est exercé à l'encontre des lignes directrices ou de la direction de la société sur une question donnée, la justification doit être documentée et conservée au dossier pour consultation ultérieure.
- FGP reconnaît qu'un conflit d'intérêts peut survenir lorsque nous exerçons un droit de vote par procuration sollicité par un émetteur avec lequel nous avons une autre relation d'affaires ou une autre relation personnelle qui peut avoir une incidence sur la façon dont nous votons sur la procuration de l'émetteur. Cela dit, nous avons mis en place des procédures supplémentaires pour nous assurer que nos votes ne sont pas le résultat d'un conflit d'intérêts, y compris en cas de conflit d'intérêts important. Ces procédures comportent l'examen de notre vote proposé en appliquant une série de tests objectifs et au besoin, en ayant recours à l'opinion d'un service de recherche tiers pour nous assurer que notre décision de vote est conforme aux intérêts de nos clients.
- Le Service des opérations tiendra des dossiers relatifs aux procédures de vote par procuration de FGP.

Le directeur, finance et exploitation de FGP passe en revue les rapports de vote par procuration chaque semaine pour s'assurer que tous les droits de vote par procuration sont exercés et qu'ils le sont avant la date limite. Le comité de placement de FGP est responsable de l'examen et de l'approbation de la politique de vote par procuration et des lignes directrices établies de la société, ainsi que de la prestation de conseils et de directives sur les votes par procuration pour des émetteurs particuliers.

On peut obtenir sur demande et sans frais les politiques et principes de FGP en appelant au numéro sans frais 1 888-270-3941 ou en écrivant à l'adresse électronique investissements@bnc.ca. Tout porteur de parts peut également obtenir gratuitement, sur demande, les résultats de vote par procuration du Fonds de ressources BNI et du Fonds de métaux précieux BNI portant sur la plus récente période terminée le 30 juin, en tout temps après le 31 août de la même année. La politique et le dossier de vote par procuration peuvent également être consultés sur le site Internet de Banque Nationale Investissements à l'adresse www.bninvestissements.ca. »

- x) À la page 35, le point vignette suivant, de la liste sous la rubrique « **Contrats importants** », est modifié dans le but de mettre à jour la convention suivante, le ou vers le 30 novembre 2022 :
- La déclaration de fiducie cadre (NBI-A) datée du 25 novembre 2022 et en vigueur le 30 novembre 2022 relative au Fonds de métaux précieux BNI, au Fonds Innovations BNI (auparavant Fonds de science et de technologie BNI), au Fonds indiciel canadien BNI, au Fonds indiciel américain neutre en devises BNI et au Fonds indiciel international neutre en devises BNI;
- y) À la page 36, le point vignette suivant, de la liste sous la rubrique « **Contrats importants** », est modifié dans le but de mettre à jour la convention suivante, le ou vers le 1^{er} octobre 2022 :
- La convention cadre de gestion et de placement modifiée et mise à jour entre Trust Banque Nationale inc., Société de fiducie Natcan et Banque Nationale Investissements inc., relative à tous les Fonds BNI, à l'exception des Fonds Jarislowsky Fraser, du Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI et des Portefeuilles Méritage, datée du 1^{er} octobre 2022;
- z) À la page 36, le point vignette suivant, de la liste sous la rubrique « **Contrats importants** », est modifié dans le but de mettre à jour la convention suivante, le ou vers le 30 novembre 2022 :
- La convention cadre de gestion et de placement modifiée et mise à jour entre Trust Banque Nationale inc., Société de fiducie Natcan et Banque Nationale Investissements inc., relative à tous les Fonds BNI, à l'exception des Fonds Jarislowsky Fraser, du Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI et des Portefeuilles Méritage, datée du 30 novembre 2022;

- aa) À la page 36, le point vignette suivant, de la liste sous la rubrique « **Contrats importants** », est modifié dans le but de mettre à jour la convention suivante, le 17 juin 2022 :
- La convention de gestion de portefeuille modifiée et mise à jour entre Banque Nationale Investissements inc. et Trust Banque Nationale inc., pour certains Fonds BNI, datée du 17 juin 2022;
- bb) À la page 36, le point vignette suivant, de la liste sous la rubrique « **Contrats importants** », est modifié dans le but de mettre à jour la convention suivante, le ou vers le 30 novembre 2022 :
- La convention de gestion de portefeuille modifiée et mise à jour entre Banque Nationale Investissements inc. et Trust Banque Nationale inc., pour certains Fonds BNI, datée du 30 novembre 2022;
- cc) À la page 36, le point vignette suivant, de la liste sous la rubrique « **Contrats importants** », est modifié dans le but de mettre à jour la convention suivante, le 17 juin 2022 :
- La convention de sous-gestion de portefeuille modifiée et mise à jour entre Banque Nationale Investissements inc., Trust Banque Nationale inc. et Corporation Fiera Capital, datée du 17 juin 2022;
- dd) À la page 36, le point vignette suivant, de la liste sous la rubrique « **Contrats importants** », est modifié dans le but de mettre à jour la convention suivante, le ou vers le 29 septembre 2022 :
- La convention de sous-gestion de portefeuille modifiée et mise à jour entre Banque Nationale Investissements inc., Trust Banque Nationale inc. et Corporation Fiera Capital, datée du 29 septembre 2022;
- ee) À la page 36, le point vignette suivant, de la liste sous la rubrique « **Contrats importants** », est modifié dans le but de mettre à jour la convention suivante, le ou vers le 30 novembre 2022 :
- La convention de sous-gestion de portefeuille modifiée et mise à jour entre Banque Nationale Investissements Inc., Trust Banque Nationale inc. et Corporation Fiera Capital, datée du 30 novembre 2022;
- ff) À la page 36, le point vignette suivant, de la liste sous la rubrique « **Contrats importants** », est modifié dans le but de mettre à jour la convention suivante, le ou vers le 30 novembre 2022 :
- La convention de sous-gestion de portefeuille entre Banque Nationale Investissements Inc., Trust Banque Nationale inc. et J.P. Morgan Investment Management Inc., relative au Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI, au Fonds d'obligations à rendement élevé BNI et au Fonds Innovations BNI (auparavant Fonds de science et de technologie BNI), signée le 9 novembre 2022 et en vigueur le 30 novembre 2022;
- gg) À la pages 37, le point vignette suivant est ajouté à la liste sous la rubrique « **Contrats importants** », le ou vers le 29 septembre 2022 :
- La convention de sous-gestion de portefeuille entre Banque Nationale Investissements Inc., Trust Banque Nationale inc. et Foyston, Gordon & Payne Inc., relative au Fonds de ressources BNI et au Fonds de métaux précieux BNI, datée du 29 septembre 2022;
- hh) À la page 37, le point vignette suivant, de la liste sous la rubrique « **Contrats importants** », est modifié dans le but de mettre à jour la convention suivante, le ou vers le 4 octobre 2022 :
- La convention de sous-gestion de portefeuille modifiée et mise à jour entre Banque Nationale Investissements Inc., Trust Banque Nationale inc. et AlphaFixe Capital inc., relative au Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI, au Fonds d'obligations BNI et au Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI, datée du 4 octobre 2022;

ii) À la page 37, les points vignettes suivants, de la liste sous la rubrique « **Contrats importants** », sont modifiés dans le but de mettre à jour les conventions suivantes, le ou vers le 30 novembre 2022 :

- La convention de dépôt et de garde de valeurs entre Banque Nationale Investissements inc. et Société de fiducie Natcan, relative à tous les Fonds BNI, datée du 30 novembre 2022;
- L'entente de services modifiée et mise à jour entre Banque Nationale Investissements inc. et Trust Banque Nationale inc., datée du 30 novembre 2022.

jj) À la page 50, dans le tableau sous la rubrique « **Fonds à frais fixes** » des « **Charges opérationnelles** », la ligne relative au Portefeuille Conservateur BNI est corrigée dans la colonne relative aux Séries *Conseillers-2*, *Investisseurs-2*, *F-2* et *R-2* afin de déplacer la note 4 de la première à la deuxième ligne comme suit, le ou vers le 26 septembre 2022. Ceci corrige une erreur cléricale survenue depuis le prospectus simplifié daté du 17 juin 2021 dans sa version anglaise, et depuis le prospectus simplifié daté du 13 mai 2022 dans sa version française:

Fonds BNI	Taux des frais d'administration par série ¹			
	Toutes les Séries ² (sauf les séries des colonnes ci-contre)	Série O	Séries Conseillers-2, Investisseurs-2, F-2 et R-2 ⁶	Séries N et NR ⁵
Portefeuille Conservateur BNI	0,16 %	0.02 %	0,10 % 0,14 % ⁴	--

kk) À la page 50, dans le tableau sous la rubrique « **Fonds à frais fixes** » des « **Charges opérationnelles** », la ligne relative au Fonds de science et de technologie BNI est supprimée et remplacée, le ou vers le 30 novembre 2022, par la suivante, afin de refléter le changement de nom :

Fonds BNI	Taux des frais d'administration par série ¹			
	Toutes les Séries ² (sauf les séries des colonnes ci-contre)	Série O	Séries Conseillers-2, Investisseurs-2, F-2 et R-2 ⁶	Séries N et NR ⁵
Fonds Innovations BNI (auparavant Fonds de science et de technologie BNI)	0,24%	-	-	-

ll) À la page 64, dans le tableau sous la rubrique « **Commissions de suivi** », la ligne relative au Fonds de revenu à taux variable BNI est corrigée afin de réintroduire une commission de suivi de 0,50% telle que divulgué à l'aperçu de fonds de la série *Investisseurs-2* du fonds. Ceci corrige une erreur cléricale survenue depuis le prospectus simplifié daté du 17 juin 2021 dans sa version anglaise, et depuis le prospectus simplifié daté du 13 mai 2022 dans sa version française :

Commissions de suivi annuelles maximales	
Fonds	Série Investisseurs-2 et Série R-2
Fonds de revenu à taux variable BNI	0,50 %

mm) Aux pages 64 et 65, dans le tableau sous la rubrique « **Commissions de suivi** », les lignes relatives aux Fonds de revenu à taux variable BNI, Fonds d'obligations corporatives BNI, Fonds d'obligations à rendement élevé BNI, Fonds de placements présumés sûrs BNI, Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI, Fonds de petite capitalisation BNI, Fonds croissance Québec BNI, Fonds d'actions mondiales BNI, Fonds de ressources BNI et Fonds de métaux précieux BNI (surlignées) sont supprimées et remplacées, le ou vers le 1^{er} octobre 2022, et la ligne relative au Fonds de science et de technologie BNI est supprimée et remplacée, le ou vers le 30 novembre 2022, par la suivante, afin d'y refléter le changement du nom, comme suit:

Fonds	Série Conseillers et/ou H et/ou T5 et/ou Conseillers-2 et/ou Conseillers-\$US et/ou T et/ou T-2 et/ou T-\$US				Commissions de suivi annuelles maximales			
	Option de frais de souscription initiaux ¹	Option de frais de souscription reportés (1re à 6e année)	Option de frais de souscription réduits (1re à 3e année)	Option de frais de souscription réduits (4e année et suivantes)	Série Investisseurs et Série R	Série Investisseurs-2 et Série R-2	Série N	Série NR
Fonds de revenu à taux variable BNI	<u>0,50 %</u> 0,50 % ³	0,25 %	0,25 %	<u>0,50 %</u> 0,50 % ³	<u>0,50 %</u>	0,50 %	-	-
Fonds d'obligations corporatives BNI	<u>0,50 %</u>	0,25 %	0,25 %	<u>0,50 %</u>	<u>0,50 %</u>	-	-	-
Fonds d'obligations à rendement élevé BNI	<u>0,50 %</u>	0,25 %	0,25 %	<u>0,50 %</u>	<u>0,50 %</u>	-	0,51 %	0,51 %
Fonds de placements présumés sûrs BNI	<u>0,50 %</u>	0,25 %	0,25 %	<u>0,50 %</u>	<u>0,50 %</u>	-	-	-
Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI	<u>1,00 %</u>	0,50 %	0,50 %	1,00 %	<u>1,00 %</u>	<u>1,00 %</u>	-	-
Fonds de petite capitalisation BNI	<u>1,00 %</u>	0,50 %	0,50 %	1,00 %	<u>1,00 %</u>	-	0,51 %	0,51 %
Fonds croissance Québec BNI	<u>1,00 %</u>	0,50 %	0,50 %	1,00 %	<u>1,00 %</u>	-	-	-
Fonds d'actions mondiales BNI	<u>1,00 %</u>	0,50 %	0,50 %	1,00 %	<u>1,00 %</u>	<u>1,00 %</u>	-	-
Fonds de ressources BNI	<u>1,00 %</u>	0,50 %	0,50 %	1,00 %	<u>1,00 %</u>	-	-	-
Fonds de métaux précieux BNI	<u>1,00 %</u>	0,50 %	0,50 %	1,00 %	<u>1,00 %</u>	-	-	-
Fonds Innovations BNI (auparavant Fonds de science et de technologie BNI)	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	-	-	-

¹ Taux applicable à tous les placements, y compris les placements existants dans la *Série Conseillers* avant le 14 mai 2015, les programmes d'investissement systématique, les réinvestissements de distributions et les échanges.

³ Pour ce fonds, cette donnée est applicable à la *Série Conseillers-2*.

nn) À la page 98, sous la rubrique « Fonds d'obligations BNI » du tableau de la section « **Date de création des fonds et autres événements importants** », dans la colonne « **Changements (s'il y a lieu)** », le texte est modifié par l'ajout de certains passages concernant les changements entourant la gestion de portefeuille, le premier concernant Trust Banque Nationale inc. le 17 juin 2022 et le deuxième concernant AlphaFixe Capital Inc. le ou vers le 4 octobre 2022;

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Fonds d'obligations BNI 1-6-17-27-54	18 novembre 1966	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds d'obligations Banque Nationale. Sa dénomination a changé le 6 mars 2017.	Le 19 mai 2017, le Fonds d'obligations à long terme BNI a été fusionné avec ce fonds. Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille. Le ou vers le 4 octobre 2022, Trust Banque Nationale inc. a retenu les services d'AlphaFixe Capital Inc. afin d'agir conjointement avec Corporation Fiera Capital à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.

- oo) À la page 99, sous la rubrique « Fonds d'obligations corporatives BNI » du tableau de la section « **Date de création des fonds et autres évènements importants** », dans la colonne « **Changements (s'il y a lieu)** », le texte est modifié par l'ajout d'un passage, concernant les changements entourant la gestion de portefeuille, le 17 juin 2022;

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Fonds d'obligations corporatives BNI 1-17-41	1 ^{er} juin 2010	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds d'obligations corporatives Altamira (avant le 12 mai 2014) et Fonds d'obligations corporatives Banque Nationale (entre le 12 mai 2014 et le 6 mars 2017).	Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille.

- pp) À la page 102, sous la rubrique « Fonds de petite capitalisation BNI » du tableau de la section « **Date de création des fonds et autres évènements importants** », dans la colonne « **Changements (s'il y a lieu)** », le texte est modifié par l'ajout d'un passage, concernant les changements entourant la gestion de portefeuille, le 17 juin 2022;

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Fonds de petite capitalisation BNI 1-17-41-54	25 février 1988	La dénomination anglaise de ce fonds a été modifiée le 1 ^{er} juin 2010, passant de National Bank Small Capitalization Fund à National Bank Small Cap Fund. Auparavant connu sous la dénomination de Fonds petite capitalisation Banque Nationale (avant le 6 mars 2017) et de Fonds petite capitalisation BNI (entre le 6 mars 2017 et le 14 mai 2018).	Le 12 juin 2009, le Fonds de capital Altamira a été fusionné avec ce fonds. Le 28 mai 2021, le Portefeuille privé d'actions canadiennes de petite capitalisation BNI a été fusionné avec ce fonds. Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille.

qq) À la page 103, sous la rubrique « Fonds croissance Québec BNI » du tableau de la section « **Date de création des fonds et autres évènements importants** », dans la colonne « **Changements (s'il y a lieu)** », le texte est modifié par l'ajout d'un passage, concernant les changements entourant la gestion de portefeuille, le 17 juin 2022;

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Fonds croissance Québec BNI ¹⁻¹⁷⁻⁷	23 juillet 1999	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds croissance Québec Banque Nationale (avant le 12 juin 2009), de Fonds croissance Québec Altamira (entre le 12 juin 2009 et le 12 mai 2014) et de Fonds croissance Québec Banque Nationale (entre le 12 mai 2014 et le 6 mars 2017).	Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille.

rr) À la page 104, sous la rubrique « Fonds d'actions mondiales BNI » du tableau de la section « **Date de création des fonds et autres événements importants** », dans la colonne « **Changements (s'il y a lieu)** », le texte est modifié par l'ajout d'un passage, concernant les changements entourant la gestion de portefeuille, le 17 juin 2022;

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Fonds d'actions mondiales BNI ¹⁻ 6-8-12-17-27-28	28 janvier 2000	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds d'actions mondiales Banque Nationale. Sa dénomination a changé le 6 mars 2017	<p>Le 12 juin 2009, le Fonds de valeur mondial Altamira et le Fonds économie d'avenir Banque Nationale ont été fusionnés avec ce fonds.</p> <p>Le 12 mai 2017, le Fonds sciences de la santé BNI a été fusionné avec ce fonds.</p> <p>Le 19 mai 2017, le Fonds Westwood de dividendes mondial BNI, le Fonds Westwood actions mondiales BNI, le Fonds d'actions européennes BNI, le Fonds Asie-Pacifique BNI et le Fonds mondial de petites capitalisations BNI ont été fusionnés avec ce fonds.</p> <p>Le 1er février 2022 ou vers cette date, Corporation Fiera Capital a retenu les services de Gestion d'actifs StonePine inc., société sous le contrôle et la direction de Nadim Rizk, pour déléguer ses fonctions de gestion de portefeuille à l'égard du Fonds d'actions mondiales BNI. Corporation Fiera Capital est responsable des conseils en placement donnés par Gestion d'actifs StonePine inc.</p> <p>Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille.</p>

ss) À la page 107, sous la rubrique « Fonds de ressources BNI » du tableau de la section « **Date de création des fonds et autres évènements importants** », dans la colonne « **Changements (s'il y a lieu)** », le texte est modifié par l'ajout de certains passages concernant les changements entourant la gestion de portefeuille, le premier concernant Trust Banque Nationale inc. le 17 juin 2022 et le deuxième concernant Foyston, Gordon&Payne Inc. le ou vers le 29 septembre 2022;

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Fonds de ressources BNI 1-7-17	10 novembre 1989	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds ressources Altamira (avant le 12 mai 2014), de Fonds ressources Banque Nationale (entre le 12 mai 2014 et le 6 mars 2017) et de Fonds ressources BNI (entre le 6 mars 2017 et le 14 mai 2018).	Le 12 juin 2009, le Fonds ressources naturelles Banque Nationale a été fusionné avec ce fonds. Le 12 mai 2017, le Fonds énergie BNI a été fusionné avec ce fonds. Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille. Le ou vers le 29 septembre 2022, Foyston, Gordon & Payne Inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.

tt) À la page 107, sous la rubrique « Fonds de métaux précieux BNI » du tableau de la section « **Date de création des fonds et autres évènements importants** », dans la colonne « **Changements (s'il y a lieu)** », le texte est modifié par l'ajout de certains passages concernant les changements entourant la gestion de portefeuille, le premier concernant Trust Banque Nationale inc. le 17 juin 2022 et le deuxième concernant Foyston, Gordon&Payne Inc. le ou vers le 29 septembre 2022;

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Fonds de métaux précieux BNI 1-2-17-51	27 juillet 1994	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds de métaux précieux et de métaux stratégiques Altamira (avant le 12 mai 2014) et de Fonds de métaux précieux Banque Nationale (entre le 12 mai 2014 et le 6 mars 2017).	Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille. Le ou vers le 29 septembre 2022, Foyston, Gordon & Payne Inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.

uu) À la page 108, sous la rubrique « Fonds de science et de technologie BNI » du tableau de la section « **Date de création des fonds et autres évènements importants** », le texte est modifié par l'ajout de passages concernant les changements entourant la gestion de portefeuille, le premier concernant Trust Banque Nationale inc. le 17 juin 2022 et le deuxième pour supprimer et remplacer le nom du fonds et afin d'y refléter le changement de sous-gestionnaire de portefeuille le ou vers le 30 novembre 2022;

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Fonds Innovations BNI 1-2-17-43	3 août 1995	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds Science et technologie Altamira (avant le 12 mai 2014), de Fonds Science et technologie Banque Nationale (entre le 12 mai 2014 et le 6 mars 2017), de Fonds Science et technologie BNI (entre le 6 mars 2017 et le 14 mai 2018) et de Fonds de science et de technologie BNI (entre le 14 mai 2018 et le 30 novembre 2022).	<p>Le 7 septembre 2007, le fonds a fusionné avec le Fonds Commerce électronique Altamira.</p> <p>Le 9 juin 2009, le Fonds technologies mondiales Banque Nationale a été fusionné avec ce fonds.</p> <p>Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille.</p> <p>Le ou vers le 30 novembre 2022, J.P. Morgan Investment Management Inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p>

- vv) À la page 108, sous la rubrique « Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI » du tableau de la section « **Date de création des fonds et autres évènements importants** », dans la colonne « **Changements (s'il y a lieu)** », le texte est modifié par l'ajout de certains passages concernant les changements entourant la gestion de portefeuille, le premier concernant Trust Banque Nationale inc. le 17 juin 2022 et le deuxième concernant AlphaFixe Capital Inc. le ou vers le 4 octobre 2022;

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI ¹⁹⁻²²	20 avril 2000	Auparavant connu sous la dénomination de Caisse privée obligations canadiennes TBN (avant le 14 mai 2015).	<p>Avant le 21 mai 2015, le fonds offrait ses parts seulement par voie de placements privés. Le 21 mai 2015, des parts de <i>Série F</i> ont été créées et sont, depuis cette date, offertes par voie de prospectus. Le fonds continue d'offrir certaines autres séries de parts par voie de placements privés.</p> <p>Depuis le 14 mai 2019, le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.</p> <p>Le 28 mai 2021, le Portefeuille privé d'obligations municipales plus BNI et le Portefeuille privé d'obligations canadiennes diversifié BNI ont été fusionnés avec ce fonds.</p> <p>Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille.</p> <p>Le ou vers le 4 octobre 2022, Trust Banque Nationale inc. a retenu les services d'AlphaFixe Capital Inc. afin d'agir conjointement avec Corporation Fiera Capital à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p>

- ww) À la page 119, les lignes relatives aux séries visées par une baisse de frais de gestion dans la section « **Frais de gestion** » dans le tableau « **Détails du fonds** » du Fonds de revenu à taux variable BNI sont supprimées et remplacées, le ou vers le 1^{er} octobre 2022, par celles qui suivent :

Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,05 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,05 %
	Parts de <i>Série Investisseurs-2</i> : 1,05 %
	Parts de <i>Série Conseillers-2</i> : 1,05 %
	Parts de <i>Série T</i> : 1,05 %

- xx) À la page 122, la ligne « **Gestionnaire de portefeuille** » est modifiée et une ligne « **Sous-gestionnaire de portefeuille** » est ajoutée à la fin du tableau « **Détails du fonds** » pour le Fonds d'obligations BNI, le 17 juin 2022, comme suit :

Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

yy) À la page 122, la ligne « **Sous-gestionnaires de portefeuille** » est modifiée à la fin du tableau « **Détails du fonds** » pour le Fonds d'obligations BNI, le ou vers le 4 octobre 2022, comme suit :

Sous-gestionnaires de portefeuille	Corporation Fiera Capital AlphaFixe Capital inc.
------------------------------------	-----------------------------------------------------

zz) À la page 122, la rubrique « **Stratégies de placement** » du Fonds d'obligations BNI est supprimée et remplacée, le ou vers le 4 octobre 2022, par la suivante :

« Le fonds investit principalement dans des obligations du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Le fonds peut également investir dans :

- des obligations de gouvernements étrangers;
- des obligations de municipalités;
- des obligations de sociétés canadiennes ou étrangères;
- des titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires.

Les sous-gestionnaires de portefeuille peuvent choisir d'investir environ 45 % de l'actif net du fonds dans des titres de fonds sous-jacents (incluant des fonds négociés en bourse) gérés par le gestionnaire ou des tiers. Les critères de sélection des fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Les sous-gestionnaires de portefeuille peuvent à leur gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre ceux-ci, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, les sous-gestionnaires de portefeuille tiendront compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds utilise une combinaison de stratégies afin d'atteindre son objectif de placement. Le gestionnaire de portefeuille peut répartir à sa discrétion l'actif net du fonds entre les stratégies respectives des sous-gestionnaires de portefeuille selon certains facteurs, notamment la corrélation entre les stratégies et son analyse de la performance de celles-ci.

Corporation Fiera Capital utilise une approche mettant l'accent sur le crédit. Les différentes stratégies employées pour influencer la sélection des titres sont la sélection sectorielle, la qualité du crédit, la courbe de rendement et la durée. La philosophie d'investissement s'articule autour des principes suivants :

- Anticipation des cycles et thématiques économiques
- Diversification des sources de rendements
- Le contrôle des risques fait partie intégrante du processus de placement.

Corporation Fiera Capital vise à tirer parti des anomalies du marché en négociant de façon opportuniste des obligations d'émetteurs similaires et/ou aux caractéristiques similaires et se concentre sur le rendement ajusté en fonction du risque. Bien que n'étant pas sa stratégie principale, Corporation Fiera Capital combine des facteurs ESG dans son cadre d'analyse (« ESG », se reporter à la rubrique *Glossaire* pour plus de détails). Ces facteurs ESG comprennent, sans s'y limiter, des facteurs tels que les émissions de carbone, la composition du conseil d'administration et les pratiques de divulgation. Ce faisant, le sous-gestionnaire de portefeuille cherche à mieux comprendre la capacité d'un émetteur à gérer les risques ESG et à créer de la valeur à long terme. Si un sujet de préoccupation est relevé, le sous-gestionnaire de portefeuille évalue son incidence potentielle sur le rendement de l'émetteur et peut modifier les rendements requis pour compenser ces facteurs de risque supplémentaires. Dans le cadre de son évaluation des facteurs ESG, Corporation Fiera Capital s'appuie sur des données internes et externes ainsi que sur une note interne. Le sous-gestionnaire de portefeuille interagit avec les émetteurs sur des sujets liés aux facteurs ESG dans le but d'avoir une incidence positive sur le comportement d'un émetteur.

AlphaFixe Capital inc. utilise une approche descendante pour gérer le niveau de risque du portefeuille et utilise une approche ascendante dans sa sélection de titres. Il choisit les émetteurs en fonction d'une analyse fondamentale. Il effectue également une analyse de crédit et de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) pour chaque titre. AlphaFixe Capital inc. détermine les titres envisageables pour un placement du fonds en repérant les obligations vertes, sociales ou durables (voir la section *Glossaire* pour plus de détails sur les obligations vertes, sociales et durables), conformément à son analyse interne et, lorsque disponible, à un avis d'un organisme externe (comme CICERO, Sustainalytics et Vigeo Eiris (voir la section *Glossaire* pour plus de détails)). L'analyse interne d'AlphaFixe Capital inc. se fonde sur des cadres largement reconnus (tels que les Principes applicables aux obligations vertes, les Principes applicables aux obligations sociales, les Lignes directrices applicables aux obligations durables ainsi que les Initiatives pour les obligations climats). Au moins 85 % de l'actif net de cette stratégie sera constituée d'obligations conçues pour amasser des fonds dans le but de financer des projets ou des entreprises ayant un impact environnemental et/ou social positif et/ou qui contribuent au développement durable. Les critères ESG sont évalués à l'aide d'indicateurs pertinents qui varient d'un secteur à l'autre (voir la section *Glossaire* pour plus de détails sur les critères ESG). Par exemple, les titres de sociétés qui, selon AlphaFixe Capital inc., tirent plus de 10 % de leurs revenus directs ou indirects d'activités liées à la production d'armes à feu et de matériel militaire, ainsi que les principaux producteurs de jeux, d'alcool, de divertissement pour adultes, de tabac, de cannabis et de combustibles fossiles sont exclus des placements de la stratégie.

Bien que le fonds puisse avoir recours à une approche d'investissement responsable, telle que décrite précédemment, cette approche est l'une des multiples composantes des stratégies de placement utilisées pour aider à atteindre l'objectif de placement du fonds. L'approche d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ceux-ci ne constituent pas la stratégie principale du fonds.

Les placements dans des titres de créance de sociétés étrangères ne devraient pas dépasser environ 30 % de l'actif du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que les sous-gestionnaires de portefeuille peuvent acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds. »

aaa) À la page 123, la liste sous la rubrique « **Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds?** » du Fonds d'obligations BNI est modifiée par l'ajout, le ou vers le 4 octobre 2022, des risques qui suivent :

- marchandises;
- titres de participation;
- spécialisation;
- stratégie de développement durable.

bbb) À la page 134, la ligne « **Gestionnaire de portefeuille** » est modifiée et une ligne « **Sous-gestionnaire de portefeuille** » est ajoutée à la fin du tableau « **Détails du fonds** » pour le Fonds d'obligations corporatives BNI, le 17 juin 2022, comme suit :

Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

ccc) À la page 134, les lignes relatives aux séries visées par une baisse de frais de gestion dans la section « **Frais de gestion** » dans le tableau « **Détails du fonds** » du Fonds d'obligations corporatives BNI sont supprimées et remplacées, le ou vers le 1^{er} octobre 2022, par celles qui suivent :

Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,25 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,25 %

ddd) À la page 136, les lignes relatives aux séries visées par une baisse de frais de gestion dans la section « **Frais de gestion** » dans le tableau « **Détails du fonds** » du Fonds d'obligations à rendement élevé BNI sont supprimées et remplacées, le ou vers le 1^{er} octobre 2022, par celles qui suivent :

Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,50 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,50 %
	Parts de <i>Série T5</i> : 1,50 %

eee) À la page 147, les lignes relatives aux séries visées par une baisse de frais de gestion dans la section « **Frais de gestion** » dans le tableau « **Détails du fonds** » du Fonds de placements présumés sûrs BNI sont supprimées et remplacées, le ou vers le 1^{er} octobre 2022, par celles qui suivent :

Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,25 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,25 %

fff) À la page 189, les lignes relatives aux séries visées par une baisse de frais de gestion dans la section « **Frais de gestion** » dans le tableau « **Détails du fonds** » du Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI sont supprimées et remplacées, le ou vers le 1^{er} octobre 2022, par celles qui suivent :

Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,75 %
	Parts de <i>Série Investisseurs-2</i> : 1,70 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,75 %

ggg) À la page 192, la ligne « **Gestionnaire de portefeuille** » est modifiée et une ligne « **Sous-gestionnaire de portefeuille** » est ajoutée à la fin du tableau « **Détails du fonds** » pour le Fonds de petite capitalisation BNI, le 17 juin 2022, comme suit :

Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

hhh) À la page 192, les lignes relatives aux séries visées par une baisse de frais de gestion dans la section « **Frais de gestion** » dans le tableau « **Détails du fonds** » du Fonds de petite capitalisation BNI sont supprimées et remplacées, le ou vers le 1^{er} octobre 2022, par celles qui suivent :

Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,75 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,75 %

iii) À la page 195, la ligne « **Gestionnaire de portefeuille** » est modifiée et une ligne « **Sous-gestionnaire de portefeuille** » est ajoutée à la fin du tableau « **Détails du fonds** » pour le Fonds croissance Québec BNI, le 17 juin 2022, comme suit :

Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

jjj) À la page 195, les lignes relatives aux séries visées par une baisse de frais de gestion dans la section « **Frais de gestion** » dans le tableau « **Détails du fonds** » du Fonds croissance Québec BNI sont supprimées et remplacées, le ou vers le 1^{er} octobre 2022, par celles qui suivent :

Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,75 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,75 %

kkk) À la page 202, la ligne « **Gestionnaire de portefeuille** » est modifiée et une ligne « **Sous-gestionnaire de portefeuille** » est ajoutée à la fin du tableau « **Détails du fonds** » pour le Fonds d'actions mondiales BNI, le 17 juin 2022, comme suit :

Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital a délégué ses fonctions à Gestion d'actifs StonePine inc.

lll) À la page 202, les lignes relatives aux séries visées par une baisse de frais de gestion dans la section « **Frais de gestion** » dans le tableau « **Détails du fonds** » du Fonds d'actions mondiales BNI sont supprimées et remplacées, le ou vers le 1^{er} octobre 2022, par celles qui suivent :

Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 2,00 %
	Parts de <i>Série Investisseurs-2</i> : 1,75 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 2,00 %
	Parts de <i>Série Conseillers-2</i> : 1,75 %
	Parts de <i>Série T5</i> : 2,00 %

mmm) À la page 223, la ligne « **Gestionnaire de portefeuille** » est modifiée et une ligne « **Sous-gestionnaire de portefeuille** » est ajoutée à la fin du tableau « **Détails du fonds** » pour le Fonds de ressources BNI, le 17 juin 2022, comme suit :

Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

nnn) À la page 223, la ligne « **Sous-gestionnaire de portefeuille** » est modifiée à la fin du tableau « **Détails du fonds** » pour le Fonds de ressources BNI, le ou vers le 29 septembre 2022, comme suit :

Sous-gestionnaire de portefeuille	Foyston, Gordon & Payne Inc.
-----------------------------------	------------------------------

ooo) À la page 223, les lignes relatives aux séries visées par une baisse de frais de gestion dans la section « **Frais de gestion** » dans le tableau « **Détails du fonds** » du Fonds de ressources BNI sont supprimées et remplacées, le ou vers le 1^{er} octobre 2022, par celles qui suivent :

Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,75 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,75 %

ppp) À la page 225, la ligne « **Gestionnaire de portefeuille** » est modifiée et une ligne « **Sous-gestionnaire de portefeuille** » est ajoutée à la fin du tableau « **Détails du fonds** » pour le Fonds de métaux précieux BNI, le 17 juin 2022, comme suit :

Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

qqq) À la page 225, la ligne « **Sous-gestionnaire de portefeuille** » est modifiée à la fin du tableau « **Détails du fonds** » pour le Fonds de métaux précieux BNI, le ou vers le 29 septembre 2022, comme suit :

Sous-gestionnaire de portefeuille	Foyston, Gordon & Payne Inc.
-----------------------------------	------------------------------

rrr) À la page 225, les lignes relatives aux séries visées par une baisse de frais de gestion dans la section « **Frais de gestion** » dans le tableau « **Détails du fonds** » du Fonds de métaux précieux BNI sont supprimées et remplacées, le ou vers le 1^{er} octobre 2022, par celles qui suivent :

Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,75 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,75 %

sss) À la page 227, la ligne « **Gestionnaire de portefeuille** » est modifiée et une ligne « **Sous-gestionnaire de portefeuille** » est ajoutée à la fin du tableau « **Détails du fonds** » pour le Fonds de science et de technologie BNI, le 17 juin 2022, comme suit :

Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

ttt) Aux pages 227 et 228, le nom du Fonds de science et de technologie BNI, en tête de page, est supprimé et remplacé, le vers le 30 novembre 2022, par le suivant:

Fonds Innovations BNI (auparavant Fonds de science et de technologie BNI)

uuu) À la page 227, les lignes « **Type de fonds** » et « **Sous-gestionnaire de portefeuille** » sont modifiées dans le tableau « **Détails du fonds** » pour le Fonds de science et de technologie BNI, le ou vers le 30 novembre 2022, comme suit :

Type de fonds	Actions mondiales
Sous-gestionnaire de portefeuille	J.P. Morgan Investment Management Inc.

vvv) À la page 227, le premier paragraphe de la rubrique « **Stratégies de placement** » du Fonds de science et de technologie BNI est supprimée et remplacée, le ou vers le 30 novembre 2022, par le suivant:

« Le sous-gestionnaire de portefeuille utilise une méthode de placement ascendante pour repérer des idées de placement à forte conviction dont les données fondamentales sont solides et dont l'évaluation est attrayante. Le sous-gestionnaire de portefeuille identifie des sociétés mondiales dont les activités sont partiellement centrées

sur la recherche scientifique et technologique et qui sont gérées par des équipes de direction compétentes qui favorisent l'innovation et offrent des produits et services différenciés en déployant efficacement des capitaux dans la recherche et le développement (R&D) et en dépenses d'investissement. »

www) À la page 227, la liste sous la rubrique « **Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds?** » du Fonds de science et de technologie BNI est modifiée, le ou vers le 30 novembre 2022, par l'ajout des risques suivants:

- conseillers internationaux
- règle 144A prise en vertu de la Securities Act of 1933 des États-Unis

xxx) À la page 238, la ligne « **Gestionnaire de portefeuille** » est modifiée et une ligne « **Sous-gestionnaire de portefeuille** » est ajoutée à la fin du tableau « **Détails du fonds** » pour le Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI, le 17 juin 2022, comme suit :

Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

yyy) À la page 238, la ligne « **Sous-gestionnaires de portefeuille** » est modifiée à la fin du tableau « **Détails du fonds** » pour le Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI, le ou vers le 4 octobre 2022, comme suit :

Sous-gestionnaires de portefeuille	Corporation Fiera Capital AlphaFixe Capital inc.
------------------------------------	-----------------------------------------------------

zzz) À la page 238, la rubrique « **Stratégies de placement** » du Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI est supprimée et remplacée, le ou vers le 4 octobre 2022, par la suivante :

« Le fonds investit dans un portefeuille constitué principalement d'obligations du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux du Canada et d'obligations de sociétés canadiennes de bonne qualité. Le fonds peut également investir dans :

- des obligations de sociétés étrangères de bonne qualité;
- des titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- des obligations de gouvernements étrangers;
- des obligations de sociétés à rendement élevé;
- des obligations de municipalités.

Les sous-gestionnaires de portefeuille peuvent choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres de fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Les sous-gestionnaires de portefeuille peuvent à leur gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre ceux-ci, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, les sous-gestionnaires de portefeuille tiendront compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds utilise une combinaison de stratégies afin d'atteindre son objectif de placement. Le gestionnaire de portefeuille peut répartir à sa discrétion l'actif net du fonds entre les stratégies respectives des sous-gestionnaires de portefeuille selon certains facteurs, notamment la corrélation entre les stratégies et son analyse de la performance de celles-ci.

Corporation Fiera Capital utilise une approche mettant l'accent sur le crédit. Les différentes stratégies employées pour influencer la sélection des titres sont la sélection sectorielle, la qualité du crédit, la courbe de rendement et la durée. La philosophie d'investissement s'articule autour des principes suivants :

- Anticipation des cycles et thématiques économiques
- Diversification des sources de rendements
- Le contrôle des risques fait partie intégrante du processus de placement.

Corporation Fiera Capital vise à tirer parti des anomalies du marché en négociant de façon opportuniste des obligations d'émetteurs similaires et/ou aux caractéristiques similaires et se concentre sur le rendement ajusté en fonction du risque. Bien que n'étant pas sa stratégie principale, Corporation Fiera Capital combine des facteurs ESG dans son cadre d'analyse (« ESG », se reporter à la rubrique *Glossaire* pour plus de détails). Ces facteurs ESG comprennent, sans s'y limiter, des facteurs tels que les émissions de carbone, la composition du conseil d'administration et les pratiques de divulgation. Ce faisant, le sous-gestionnaire de portefeuille cherche à mieux comprendre la capacité d'un émetteur à gérer les risques ESG et à créer de la valeur à long terme. Si un sujet de préoccupation est relevé, le sous-gestionnaire de portefeuille évalue son incidence potentielle sur le rendement de l'émetteur et peut modifier les rendements requis pour compenser ces facteurs de risque supplémentaires. Dans le cadre de son évaluation des facteurs ESG, Corporation Fiera Capital s'appuie sur des données internes et externes ainsi que sur une note interne. Le sous-gestionnaire de portefeuille interagit avec les émetteurs sur des sujets liés aux facteurs ESG dans le but d'avoir une incidence positive sur le comportement d'un émetteur.

AlphaFixe Capital inc. utilise une approche descendante pour gérer le niveau de risque du portefeuille et utilise une approche ascendante dans sa sélection de titres. Il choisit les émetteurs en fonction d'une analyse fondamentale. Il effectue également une analyse de crédit et de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) pour chaque titre. AlphaFixe Capital inc. détermine les titres envisageables pour un placement du fonds en repérant les obligations vertes, sociales ou durables (voir la section *Glossaire* pour plus de détails sur les obligations vertes, sociales et durables), conformément à son analyse interne et, lorsque disponible, à un avis d'un organisme externe (comme CICERO, Sustainalytics et Vigeo Eiris (voir la section *Glossaire* pour plus de détails). L'analyse interne d'AlphaFixe Capital inc. se fonde sur des cadres largement reconnus (tels que les Principes applicables aux obligations vertes, les Principes applicables aux obligations sociales, les Lignes directrices applicables aux obligations durables ainsi que les Initiatives pour les obligations climats). Au moins 85 % de l'actif net de cette stratégie sera constituée d'obligations conçues pour amasser des fonds dans le but de financer des projets ou des entreprises ayant un impact environnemental et/ou social positif et/ou qui contribuent au développement durable. Les critères ESG sont évalués à l'aide d'indicateurs pertinents qui varient d'un secteur à l'autre (voir la section *Glossaire* pour plus de détails sur les critères ESG). Par exemple, les titres de sociétés qui, selon AlphaFixe Capital inc., tirent plus de 10 % de leurs revenus directs ou indirects d'activités liées à la production d'armes à feu et de matériel militaire, ainsi que les principaux producteurs de jeux, d'alcool, de divertissement pour adultes, de tabac, de cannabis et de combustibles fossiles sont exclus des placements de la stratégie.

Bien que le fonds puisse avoir recours à une approche d'investissement responsable, telle que décrite précédemment, cette approche est l'une des multiples composantes des stratégies de placement utilisées pour aider à atteindre l'objectif de placement du fonds. L'approche d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ceux-ci ne constituent pas la stratégie principale du fonds.

Les placements dans des titres de créance de sociétés étrangères ne devraient pas dépasser environ 40 % de l'actif du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon

jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que les sous-gestionnaires de portefeuille peuvent acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds. »

aaaa) À la page 239, la liste sous la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds? » du Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI est modifiée par l'ajout, le ou vers le 4 octobre 2022, des risques qui suivent :

- marchandises;
- titres de participation;
- spécialisation;
- stratégie de développement durable.

bbbb) Sur la page couverture arrière, l'information se rapportant au Fonds de science et de technologie BNI est supprimée et remplacée, le ou vers le 30 novembre 2022, par la suivante:

« Fonds Innovations BNI (auparavant Fonds de science et de technologie BNI) »

RÉSUMÉ DES CORRECTIONS AUX APERÇUS DU FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL DE CROISSANCE BNI

La présente modification n°2 est également déposée en rapport avec la modification des aperçus de fonds du Fonds équilibré mondial de croissance BNI en date du 26 septembre 2022 (la « Modification des Aperçus du Fonds »).

La Modification des Aperçus du Fonds a pour objet de donner avis aux épargnants de la correction des commissions de suivi annuelles maximales des séries *Conseillers* et *T5* du Fonds équilibré mondial de croissance BNI, dans ses versions anglaises et françaises.

Les aperçus de fonds des séries *Conseillers* et *T5* du Fonds équilibré mondial de croissance BNI affichaient depuis la création des séries (soit le 17 juin 2021) une commission de suivi erronée de 0,50%. Le prospectus simplifié daté du 17 juin 2021 des mêmes séries du même fonds affichait adéquatement une commission de suivi de 1,00%. Le plus récent prospectus daté du 13 mai 2022 affiche adéquatement une commission de suivi de 1,00%. La Modification des Aperçus du Fonds vient corriger cette erreur cléricale et remettre à 1,00% la commission de suivi inscrite aux aperçus de fonds des séries *Conseillers* et *T5* du Fonds équilibré mondial de croissance BNI en date du 26 septembre 2022.

QUELS SONT VOS DROITS?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'organismes de placement collectif, que vous puissiez exercer dans les 2 jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un organisme de placement collectif et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné ou on consultera éventuellement un avocat.

Attestation des Fonds, du gestionnaire et du promoteur des Fonds

Le 26 septembre 2022

La présente Modification n° 2 datée du 26 septembre 2022, avec le prospectus simplifié daté du 13 mai 2022, modifié par la modification n° 1 datée du 29 juillet 2022 et par la Modification n° 2 datée du 26 septembre 2022, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux parts faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires canadiens, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Banque Nationale Investissements inc., en tant que gestionnaire et promoteur
et au nom du fiduciaire des Fonds

« *Éric-Olivier Savoie* »

Éric-Olivier Savoie
Président et chef de la direction

« *Julie Mimeault* »

Julie Mimeault
Chef des finances

Au nom du conseil d'administration de **Banque Nationale Investissements inc.**,
en tant que gestionnaire et promoteur et au nom du fiduciaire des Fonds

« *Joe Nakhle* »

Joe Nakhle
Administrateur

« *The Giang Diep* »

The Giang Diep
Administrateur

Attestation du placeur principal du Fonds ayant FBN comme placeur principal

Le 26 septembre 2022

À notre connaissance, la présente Modification n° 2 datée du 26 septembre 2022, avec le prospectus simplifié daté du 13 mai 2022, modifié par la modification n° 1 datée du 29 juillet 2022 et la Modification n° 2 datée du 26 septembre 2022, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux parts faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI (seulement Séries *Conseillers* et *F*)

Financière Banque Nationale inc.

à titre de placeur principal du Fonds ayant FBN comme placeur principal

« *Jonathan Durocher* »

Jonathan Durocher
Président, Division FBN Gestion de patrimoine

« *Sébastien René* »

Sébastien René
Chef des finances

Attestation du placeur principal des Fonds ayant BNI comme placeur principal

Le 26 septembre 2022

À notre connaissance, la présente Modification n° 2 datée du 26 septembre 2022, avec le prospectus simplifié daté du 13 mai 2022, modifié par la modification n° 1 datée du 29 juillet 2022 et la Modification n° 2 datée du 26 septembre 2022, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux parts faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Portefeuille Conservateur BNI (Séries *Investisseurs-2*, *Conseillers-2*, *F-2* et *R-2*)
Fonds équilibré mondial de croissance BNI (Séries *Conseillers* et *T5*)
Fonds de ressources BNI (Séries *Investisseurs*, *Conseillers* et *F*)
Fonds de métaux précieux BNI (Séries *Investisseurs*, *Conseillers* et *F*)
Fonds de science et de technologie BNI (Séries *Investisseurs*, *Conseillers* et *F*)
Fonds de revenu à taux variable BNI (Séries *Investisseurs*, *Investisseurs-2*, *Conseillers*, *Conseillers-2* et *T*)
Fonds d'obligations corporatives BNI (Séries *Investisseurs* et *Conseillers*)
Fonds d'obligations à rendement élevé BNI (Séries *Investisseurs*, *Conseillers* et *T5*)
Fonds de placements présumés sûrs BNI (Séries *Investisseurs* et *Conseillers*)
Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI (Séries *Investisseurs*, *Investisseurs-2* et *Conseillers*)
Fonds de petite capitalisation BNI (Séries *Investisseurs* et *Conseillers*)
Fonds croissance Québec BNI (Séries *Investisseurs* et *Conseillers*)
Fonds d'actions mondiales BNI (Séries *Investisseurs*, *Investisseurs-2*, *Conseillers*, *Conseillers-2* et *T5*)
Fonds d'obligations BNI (Séries *Investisseurs*, *Investisseurs-2*, *Conseillers*, *F* et *O*)
Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI (seulement Séries *N* et *NR*)

Banque Nationale Investissements inc.,
à titre de placeur principal des Fonds ayant BNI comme placeur principal

« *Éric-Olivier Savoie* »

Éric-Olivier Savoie
Président et chef de la direction